

Communiqué de Presse

Rouen, le 15 mars 2022

Lancement de Mon espace santé :

un nouveau service public pour gérer ses données de santé utiles au parcours de soin

Les habitants de Seine-Marine vont bientôt recevoir leur code pour activer Mon espace santé !

A compter de mercredi 16 et jeudi 17 mars, les assurés de la Seine-Maritime, recevront un email ou un courrier les invitant à activer Mon espace santé, un nouveau service numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé.



Personnel et sécurisé, **Mon espace santé** a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des citoyens, leur permettant de stocker toutes les informations de santé utiles à leur suivi médical (ordonnances, résultats d'analyse de biologie, comptes rendus médicaux, etc.) et de les partager avec les professionnels et établissements de santé de leur choix. Il offre également une messagerie santé pour sécuriser les échanges avec les professionnels et établissements de santé qui les prennent en charge, puis il sera bientôt enrichi d'un agenda médical et d'un catalogue d'applications et de services labellisés.

Depuis le 31 janvier et jusqu'à fin mars, l'Assurance Maladie envoie un courrier ou un email à chaque bénéficiaire d'un régime d'assurance maladie français pour lui présenter **Mon espace santé** et l'inviter à activer son profil. **A compter de mercredi 16 et jeudi 17 mars, ce sera au tour des Seinomarins de recevoir cette invitation.**

Ils pourront choisir d'activer **Mon espace santé** immédiatement, ou de s'y opposer, en se rendant sur monespacesante.fr. Pour cela, il suffit de se munir de sa carte Vitale et du code provisoire présent dans l'e-mail ou le courrier. En cas de besoin, l'assuré peut appeler le 34 22, le numéro de téléphone dédié à cette opération, pour solliciter de l'aide. A l'issue d'un délai de 6 semaines à compter de l'envoi de l'email ou du courrier d'information, et en l'absence d'opposition, le profil sera ouvert. À tout moment, indépendamment de sa décision initiale, il est possible d'activer ou de clôturer son profil.

Avec **Mon espace santé**, chaque utilisateur peut garder avec lui toutes ses informations médicales et dispose de services numériques qui l'aident à participer au suivi et à la préservation de sa santé au quotidien. Cet espace numérique personnel contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple, qui sera progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux, etc.

Il comporte également un profil médical où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux...) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie,...).

Courant 2022, **Mon espace santé** s'enrichira d'un agenda médical qui pourra être complété aussi bien par le patient que par les professionnels et établissements de santé qui le suivent et permettant à terme de bénéficier de rappels pour ses vaccins ou dépistages. En complément sera ajouté un catalogue d'applications et de services (portails patients, objets connectés, etc.), référencés par les pouvoirs publics, qui pourront alimenter **Mon espace santé** si l'utilisateur donne son accord.

Hautement sécurisées, toutes les données de **Mon espace santé** sont hébergées en France. De plus, les informations enregistrées dans le service sont préservées par le secret médical :

- Seuls les professionnels de santé autorisés par l'utilisateur peuvent le consulter ;
- L'utilisateur peut savoir qui a consulté, modifié, ou ajouté un document dans son dossier médical ;
- Il peut également ajouter, supprimer ou masquer un document à tout moment depuis le site ou l'application qui verra le jour au premier trimestre 2022.

Pour en savoir plus sur **Mon espace santé**, visionnez les vidéos « **Mon espace santé**, en quoi ça consiste ? » & « Les Français parlent de **Mon espace santé** » [ici](#) et [ici](#).

A propos des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Seine-Maritime

Acteurs majeurs de la protection sociale du Département, les CPAM de Rouen-Elbeuf-Dieppe et du Havre sont des organismes de droit privé exerçant une mission de service public. Elles protègent plus d'**un million d'assurés** (respectivement par caisse : 813 116 et 374 369 bénéficiaires) contre la maladie et les accidents du travail / maladies professionnelles. Leurs principales missions sont de garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, accompagner chacun dans la préservation de sa santé et améliorer l'efficacité du système de santé.

Pour cela, elles s'appuient sur l'expertise de **969** collaborateurs, répartis sur l'ensemble de département qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé pour tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

Contact presse :

Frédérique GOHEL - 07.63.14.72.79 - frederique.gohel@assurance-maladie.fr



[Suivez notre actualité sur Twitter](#)
[Suivez notre actualité sur Twitter](#)



[Rejoignez notre page entreprise sur LinkedIn](#)
[Rejoignez notre page entreprise sur LinkedIn](#)



ameli.fr, l'Assurance Maladie en ligne